

Réponse du Conseil administratif du 25 janvier 2023 à la motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Uzma Khamis Vannini, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Alia Chaker Mangeat, Pascal Holenweg, Olivier Gurtner, Jean Zahno, Marie-Pierre Theubet, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni et Christo Ivanov: «Pour que Genève honore la mémoire de l'un des plus vieux ghettos d'Europe».

TEXTE DE LA MOTION

L'un des plus vieux ghettos d'Europe, appelé «Cancel», a été créé à Genève en 1428. Dans l'article «Genève commune» du *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS) en ligne, le chapitre intitulé *La Genève épiscopale* nous informe que «des juifs vivent à Genève dès la fin du XIV^e siècle, installés dans la «juiverie» (ghetto) du Grand-Mézel. Leur situation empire peu à peu: le ghetto est pillé en 1461, et les juifs sont bannis de Genève en 1490.» Beaucoup de gens ignorent encore aujourd'hui que Genève a possédé, comme tant d'autres villes, un quartier juif au Moyen Age. Ce dernier n'était ni plus ni moins que le premier ghetto juif d'Europe.

Considérant:

- que l'emplacement de cet ancien ghetto a été clairement identifié par les historiens. Ainsi, sous la plume de Louis Blondel, dans son article intitulé «Un ancien quartier disparu» paru dans l'*Almanach paroissial* en 1921, on peut lire que «c'est le 16 septembre 1428 que nous apprenons par le règlement d'une note au Conseil que le notaire Tacelli a pris la peine de rassembler les juifs dispersés dans la ville dans un «cancel» près de la porte du Palais (Tertasse) et qu'il a fait construire de nouvelles cheminées dans les maisons comprises dans cet enclos»;
- que l'emplacement choisi pour établir ce ghetto était celui de la place du Grand-Mézel, dénommée alors «la halle des cuirs ou des excoffiers» et que la topographie de ce quartier a subi une complète transformation par la création en 1719 de la rue des Granges;
- le travail de l'historien Jean Plançon qui, dans son ouvrage *Histoire de la communauté juive de Carouge et de Genève*, rappelle que le Cancel, «au Moyen Age, était un quartier libre durant la journée, mais strictement interdit durant la nuit»;
- les visites guidées de ce quartier par Jean Plançon, mais l'absence totale de signalétique en rappelant l'existence;
- l'importance du travail de mémoire et la nécessité de connaître, pour les nouvelles générations, l'histoire de la Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de signifier de manière factuelle au public, par le moyen d'une plaque ou de tout autre moyen explicite, l'histoire du Cancel de Genève, dans un contexte européen du XV^e siècle, afin de faire œuvre de mémoire et de pédagogie.

Eléments de bibliographie, concernant la motion M-1250, envoyés par le professeur Franco Morenzoni, responsable de l'Unité médiévale à l'UNIGE:

- «Histoire des juifs à Genève de 1281 à 1780», in *Revue des Etudes juives*, N° 80 (1925);
- «Documents relatifs à l'histoire des juifs à Genève, dans le Pays de Vaud et en Savoie», in *Revue des Etudes juives*, N° 165 (1927);
- Plançon Jean, *Histoire de la communauté juive de Carouge et de Genève*, vol. 1, Genève, 2008;
- Bardelle Thomas, *Juden in einem Transit- und Brückenland: Studien zur Geschichte der Juden in Savoyen-Piemont bis zum Ende der Herrschaft Amadeus VIII*, Hannover, 1998;
- Bardelle Thomas, «Die Siedlungsgeschichte der Juden in der Grafschaft bzw. Im Herzogtum Savoyen-Piemont während des Mittelalters», in *Geschichte der Juden im Mittelalter von der Nordsee bis zu den Südalpen*, t. 1, Hannover, 2002, pp. 169-185;
- Gilomen, Hans-Jörg, «Spätmittelalterliche Siedlungssegregation und Ghettoisierung, insbesondere in Gebiet der heutigen Schweiz», in *Stadt und Landmauern*, t. 3, Zürich, 1999;
- Gilomen Hans-Jörg, «Aufnahme und Vertreibung von Juden in Schweizer Städten im Spätmittelalter», in Gilomen (et al.), *Migrations vers les villes. Exclusion-assimilation-intégration-multiculturalité*, Zürich, 2000;
- Morerod Jean-Daniel, «La Maison de Savoie et les juifs en Suisse romande à la fin du Moyen Age», in *Equinoxes*, n° 13 (1995), pp. 68-69;
- Segre, Renata, «Testimonianze documentarie sugli ebrei negli stati Sabaudi (1297-1398)», in Simonsohn, Schlomo, Schatzmiller, Joseph, Michael: *on the History of the Jews in the Diaspora*, t. 4, Tel-Aviv (1976);
- Segre Renata, «Ginevra e il Vaud nella politica ebraica di Casa Savoia (sec. XIV-XV)», in *Shlomo Simonsohn Jubilee Volume. Studies on the History of the Jews in the Middle Ages and Renaissance Period*, éd. Oppenheimer Aharon, Tel-Aviv, 1993, pp. 191-212;
- ainsi que les articles d'Achille Nordmann.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève mène depuis 2014 une politique municipale en matière de diversité culturelle et de lutte contre le racisme. La présente motion entre pleinement dans ce cadre, notamment dans l'axe «ville non discriminante» déployé par le service Agenda 21 – Ville durable (A21), dont le soussigné de droite a la charge. En effet, la Ville s'oppose fermement à toute discrimination que subirait les personnes juives, et tout individu en raison notamment de son origine ethnique, de sa nationalité, de sa culture ou de ses croyances.

La demande du Conseil municipal s'inscrit également dans la continuité du soutien financier que la Ville apporte à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) depuis 2018. Enfin, elle est en parfaite cohérence avec les autres projets mémoriels relatifs à la lutte contre les discriminations que mène ou projette de mener prochainement le service A21, parmi lesquels le projet «Monuments et héritage raciste dans l'espace public», qui questionne les hommages rendus dans l'espace public à des personnalités ayant encouragé le racisme et le colonialisme, le projet de créer, en partenariat avec les concepteurs et conceptrices de l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019», un parcours dans l'espace public faisant œuvre de mémoire concernant le vécu des personnes au bénéfice d'un permis saisonnier, et le processus de féminisation des noms de rues.

Pour ces raisons, le Conseil administratif est convaincu de l'importance de proposer au Conseil municipal la réalisation d'un projet allant dans le sens de la motion.

Consultation préalable

Pour un projet visant à faire œuvre de mémoire, il semblait essentiel d'inclure dès le départ les principales associations juives et de lutte contre l'antisémitisme de Genève dans la démarche. A cet effet, les associations suivantes ont été consultées:

- la CICAD;
- la Communauté israélite de Genève (CIG);
- la Communauté juive libérale de Genève (GIL).

Celles-ci ont accueilli favorablement et de manière unanime la demande exprimée dans la motion. Elles ont également suggéré des pistes d'intervention, dont certaines sont reprises dans le projet décrit ci-après.

Projet mémoriel

Sur la base des éléments principaux ressortant de la motion, du rapport M-1250 A, des débats et auditions qui ont occupé la commission des arts et de la culture, et de la consultation menée auprès des organismes susmentionnés, le projet suivant sera mis en œuvre:

Le service A21 érigera un panneau explicatif au contenu synthétique, en Vieille-Ville, proche de l'ancienne localisation du «Cancel».

Celui-ci:

- désignera le quartier concerné comme un «Cancel» ou une «juiverie», et non comme un «ghetto», selon les recommandations des experts auditionnés par le Conseil municipal;
- indiquera explicitement que le «Cancel» passe pour être l'un des premiers exemples de déplacement contraint d'une communauté juive dans un quartier spécifique;
- mentionnera en exergue, selon la volonté de faire œuvre «de mémoire et de pédagogie», les raisons de sa création, à savoir: faire œuvre de mémoire pour des événements qui ont touché de manière discriminatoire la population juive, et rappeler explicitement l'opposition ferme de la Ville de Genève envers toute discrimination que subiraient les personnes juives, et tout individu en raison notamment de son origine ethnique, de sa nationalité, de sa culture ou de ses croyances;
- sera doté d'un code QR menant à une page web dédiée à l'histoire du «Cancel». Celle-ci sera hébergée sur le site web de la Ville.

Outre permettre la mise en ligne d'éventuelles archives (illustrations et autres documents pertinents), la page web dédiée:

- indiquera les faits connus principaux à propos du «Cancel», et mentionnera les questions auxquelles les sources historiques connues ne permettent pas de répondre (par exemple: Quelle autorité a formellement pris la décision de créer un tel quartier? Le quartier était-il fermé la nuit?);
- rapportera le contexte régional et européen dans lequel s'insère l'épisode du «Cancel»;
- mentionnera les violences commises contre les personnes juives, notamment en 1461, et leur expulsion de la Ville de 1490 à 1807.

Afin de ne pas résumer la présence juive en Europe aux épisodes de violence et de persécution qu'elle a subis, mais en présentant également la richesse de son histoire et son apport à Genève et, plus généralement, à la culture européenne, la page web présentera les éléments connus sur la population juive vivant à l'époque dans le «Cancel» (notamment le nombre de personnes concernées, les métiers

pratiqués, l'intégration dans la Ville: comment ces personnes étaient considérées et traitées, leurs contributions à la Ville).

Le contenu du panneau et de la page web dédiée sera rédigé sur la base d'un rapport exposant les connaissances dûment documentées sur les sujets mentionnés plus haut. Le rapport sera commandé à un-e historien-ne reconnu-e dans le domaine.

L'érection du panneau donnera lieu à une inauguration à laquelle seront conviés les organismes consultés ainsi que la population genevoise.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le vice-président:
Alfonso Gomez